

**GRAND PROJET DE VILLE  
GRIGNY ET VIRY-CHATILLON**

**Convention Thématique Enfance/Petite Enfance  
(application de la convention constitutive du grand projet de ville)**

**ENTRE**

L'Etat, représenté par M. Denis PRIEUR, Préfet de l'Essonne

Le Département de l'Essonne, représenté par M. Michel BERSON, Président du Conseil Général

La commune de Grigny, représentée par M. Claude VAZQUEZ, Maire

La commune de Viry-Châtillon, représentée par M. Gabriel AMARD, Maire

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, représentée par Mme Brigitte DAVENAS, Directrice

Vu la décision du Comité Interministériel des villes du 14 décembre 1999 présélectionnant le site de Grigny et Viry-Châtillon comme Grand Projet de Ville,

Vu la décision du 2 août 2000 de M. le Ministre délégué à la ville retenant le projet de Grigny et Viry-Châtillon comme Grand Projet de Ville,

Vu la lettre du 4 janvier 2001 de Mme la Déléguée Interministérielle à la Ville autorisant la signature de la présente convention,

**Il est convenu ce qui suit :**

Le diagnostic partagé concernant l'enfance et la petite enfance a mis en évidence un certain nombre de faits et de tendances particulièrement préoccupants. Le diagnostic pointait notamment un taux de signalement près de quatre fois supérieur à la moyenne départementale, un poids alarmant des sévices sexuels, un taux de couverture des besoins insuffisant tant en consultations de PMI qu'en modes de garde.

Le projet du groupe dédié "Petite Enfance" s'articule autour de deux axes forts :

- Renforcer massivement la protection de l'enfance par une politique ambitieuse de prévention et de lutte contre la maltraitance, par le renforcement des activités et des moyens des centres de PMI, par le développement de lieux d'accueil et d'écoute parents-enfants.
- Diversifier et renforcer les modes de prise en charge de la petite enfance afin de se mettre en situation de répondre au mieux à l'évolution qualitative et quantitative des besoins.

## **Article 1.Objet**

### **Renforcer massivement la protection de l'enfant et du petit enfant**

Le diagnostic partagé a fait apparaître une situation très préoccupante concernant la maltraitance à Grigny. A Viry-Châtillon, sur les quartiers de la CILOF et du Plateau, les indicateurs ainsi que les éléments recueillis auprès des travailleurs sociaux de terrain incitent à la vigilance. Ceci conduit à appréhender les actions à l'échelle de l'ensemble du territoire du GPV, même si leur intensité sera plus forte sur les quartiers de la Grande Borne et de Grigny II.

## **Article 2.Prévenir et lutter contre la maltraitance**

### **Objectifs**

Il s'agit de mettre en œuvre des actions de prévention de la maltraitance et d'améliorer le dépistage et le traitement des situations d'enfants en danger ou en risque de danger.

Dans le cadre du GPV, cinq points sont à développer ou à renforcer.

Il s'agit tout d'abord de sensibiliser, former et accompagner l'ensemble des professionnels du secteur de la petite enfance et de l'enfance, en particulier ceux de l'Education Nationale, au repérage des troubles pouvant évoquer une maltraitance.

Cette action est légitimée par le nombre important de cas de maltraitance, notamment de sévices sexuels, sur la commune de Grigny.

La mise en place effective de cette action suppose de :

- Mettre en oeuvre un référentiel commun à l'ensemble des partenaires des situations de maltraitance qu'il convient de repérer et de prévenir, et de sensibiliser les acteurs aux critères à respecter pour enclencher une procédure de signalements.
- Définir avec les professionnels concernés un programme adapté de sensibilisation, de formation et d'accompagnement et de le faire valider par l'ensemble des partenaires.
- Mettre en oeuvre les formations ce qui implique de trouver des formateurs compétents et de prévoir les moyens correspondants au développement de cette action de prévention.

Cette action sera mise en oeuvre dès la fin du premier trimestre 2001.

Le groupe estime nécessaire de mettre en oeuvre des actions de prévention directe auprès des enfants par un travail d'information et d'éducation en milieu scolaire. Il reste à définir précisément avec les professionnels de l'Education Nationale les types d'action à développer. Les programmes existants ne font pas l'unanimité sur leur efficacité et leur innocuité. Il s'agit d'informer les enfants sur les agressions possibles et les moyens de se protéger, sans induire de craintes non fondées. Il s'agit aussi d'effectuer un travail d'éducation à la sexualité pour des enfants fréquemment confrontés à l'absence d'éducation parentale.

L'élaboration des programmes de prévention devra être achevée au plus tard à la fin du premier trimestre 2001.

Le nombre relativement important de très jeunes enfants qui sont encore dans la rue à des horaires tardifs (23H00-minuit) et qui s'exposent à de multiples dangers, appelle la mise en place d'une action spécifique de prévention, les outils classiques de prévention étant impuissants à résoudre ce problème. Il s'agit de développer une campagne permanente d'information et de communication visant à sensibiliser les parents sur les risques encourus par leurs enfants et de mettre en place des actions de "reconduite" de ces enfants au

domicile familial qui seront l'occasion d'un échange avec les parents. Pour être efficace, cette mesure suppose la mobilisation de l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur de la petite enfance et de l'enfance (CDAS-PMI, CAF, Education nationale, DDSP, services municipaux, service d'aide éducative en milieu familial, clubs de prévention, maisons de quartiers, centres sociaux, point écoute jeunes...) ainsi que l'implication forte des habitants des quartiers concernés.

Un dispositif ad hoc, porté par les villes, sera créé pour mener cette action. Constitué du réseau de partenaires du secteur de l'enfance, ce dispositif devra également faire une large place aux habitants des quartiers.

Ce projet reste à affiner d'ici la fin du premier semestre 2001. Les modalités concrètes d'action et de participation des différents acteurs doivent être précisément définies. Plusieurs pistes ont déjà été évoquées par les membres du groupe, notamment la mise en place d'actions d'information et d'échange avec les parents qui pourraient être développées par la CAF dans le cadre de son contrat temps libre.

Le groupe de travail considère que l'importance du taux de signalement à Grigny justifie de renforcer les moyens humains de l'équipe du CDAS de Grigny chargée du traitement des signalements et d'accroître massivement le travail de prévention.

L'équipe du CDAS de Grigny est constituée actuellement de quatre personnes. Le renforcement de l'équipe des Travailleurs Sociaux Enfance par un 5<sup>ème</sup> poste doit permettre de ramener le ratio : nombre de familles suivies par travailleur social, à un ratio classiquement admis de 30 familles suivies par travailleur social contre un ratio de 38-40 actuellement. Cependant, la complexité et la lourdeur des situations semblent justifier une diminution de ce ratio à 25 familles suivies par travailleur social.

Parallèlement, il s'agit de développer la prévention de la maltraitance. Ceci implique un travail collectif des assistants sociaux de l'équipe enfance, des assistants sociaux polyvalents, des puéricultrices de secteur, en relation étroite avec les travailleuses familiales, les clubs de prévention, les services municipaux, les services de l'Education Nationale, les services judiciaires, etc... Il ne s'agit pas simplement d'accroître les moyens humains du CDAS-PMI pour ce faire. Le développement de la prévention passe d'abord par une adaptation des pratiques et de l'organisation du CDAS-PMI afin d'augmenter le temps de travail consacré à la prévention. Cependant, il apparaît d'ores et déjà que l'adaptation des

pratiques ne suffira pas. Un accroissement des moyens humains des services sociaux sera nécessaire pour développer massivement la prévention.

Le renforcement de la prévention et de la lutte contre la maltraitance nécessite également de mieux structurer le partenariat entre les services sociaux du Conseil Général et les services des autres institutions intervenant dans le secteur de la petite enfance et de l'enfance, notamment ceux de l'Education Nationale.

Il s'agira :

- D'effectuer chaque année, auprès de l'ensemble des partenaires de la petite enfance et de l'enfance du territoire du GPV, en particulier ceux de l'Education Nationale, des actions d'information sur la procédure de signalement. Un rappel régulier des finalités, des critères et des modalités de la procédure de signalement est nécessaire en raison notamment du fort turn over des enseignants en poste sur le secteur.
- D'instituer des réunions régulières rassemblant notamment des personnes des services sociaux du Conseil Général, de la PMI, des assistantes sociales scolaires et des médecins scolaires, des personnes du CMPP, des clubs de prévention (...) afin d'échanger sur les situations pour lesquelles il existe une présomption de maltraitance.
- De mettre en œuvre, dans le cadre des protocoles départementaux, les modalités de retour de l'information concernant les signalements tout en respectant les principes de déontologie et de réserve auxquels sont soumis les professionnels. Ce travail sera opéré dans le cadre d'un groupe de travail spécifique composé de travailleurs sociaux du Conseil Général, d'agents de la CAF, de responsables de l'Education Nationale (assistantes sociales scolaires, directeurs d'écoles, principaux de collège,...) et du personnel des services municipaux concernés sous l'égide d'un magistrat spécialisé (juge d'enfant) ou d'un inspecteur de l'ASE.
- D'élaborer avec les partenaires un bilan annuel permettant de porter un regard collectif sur l'évolution du phénomène de maltraitance et sur l'efficacité des actions de prévention mises en œuvre.

Le groupe a par ailleurs pointé la nécessité de remédier au manque d'effectif des services judiciaires chargés de la mise en œuvre des mesures judiciaires. Ce sous-effectif conduit à

un délai moyen de six mois entre le signalement effectué par les travailleurs sociaux et la réponse effective apportée par l'autorité judiciaire.

### ***Engagements des partenaires***

Afin de développer fortement la prévention de la maltraitance, le *Conseil Général* prend l'engagement d'adapter les pratiques et l'organisation des CDAS-PMI intervenant sur le territoire, d'évaluer, et d'accroître en conséquence, les moyens humains nécessaires au plus tard fin 2001, de proposer des actions nouvelles de prévention.

En outre, le *Conseil Général* prend l'engagement :

- d'effectuer chaque année des actions d'information sur la procédure de signalement auprès de l'ensemble des acteurs de la petite enfance et de l'enfance en liaison étroite avec l'Education Nationale,
- d'élaborer avec les partenaires un bilan annuel de l'évolution de la maltraitance.

Le *Conseil général* et *l'Education Nationale* s'engagent à élaborer conjointement un programme de prévention de la maltraitance destiné aux enfants, et à évaluer les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les actions de prévention directe en milieu scolaire.

Le *Conseil Général*, les *communes de Grigny et de Viry-Châtillon*, la *CAF* (en relation avec l'Education nationale, la DDSP, le service d'aide éducative en milieu familial, les clubs de prévention, les maisons de quartiers, les centres sociaux, le point écoute jeune, etc...) s'engagent à mettre en œuvre les actions portant sur les très jeunes enfants errants dans la rue à des horaires tardifs.

Les partenaires financiers potentiels de ces actions sont :

- le *Conseil général* dans le cadre des politiques de prévention et de soutien à la parentalité,
- la *CAF* et les *villes* dans le cadre des contrats temps libre,
- les *villes* et *l'Etat* dans le cadre de leurs contrats locaux de sécurité, voire dans le cadre de leurs contrats éducatifs locaux.

- Les *crédits de la politique de la ville* pourraient également être mobilisés pour financer cette action.

### **Article 3. Comblé le déficit de structures permettant l'accueil d'élèves en difficulté ou en risque de danger**

Dans le cadre du groupe Education, l'Education Nationale a fait part de la nécessité de disposer de structures destinées à l'accueil d'élèves en difficulté ou en risque de danger d'une part, et à l'accueil d'élèves en rupture avec leur famille et/ou l'institution scolaire et pour lesquels les préconisations du groupe Education (notamment les classes relais, Cf. projet Education) ne sont pas adaptées, d'autre part.

Le groupe Petite Enfance a pris note de ces problèmes et il a été convenu, pour la fin de l'année 2000, de mieux apprécier les situations d'enfants en danger auxquelles l'Education Nationale est confrontée, et d'élaborer le cahier des charges d'un projet de réponses adaptées aux besoins d'accueil des élèves en rupture avec leur famille. La finalisation de ce projet est prévue pour fin 2001.

Le *Conseil Général* précisera à cette date ses engagements en application de son schéma enfance.

### **Article 4. Renforcer les activités et les moyens des centres de PMI**

Actuellement, les services de PMI effectuent un important travail de prévention auprès des parents de jeunes enfants de 0 à 6 ans dans les quatre centres de PMI du territoire du GPV.

#### ***Objectifs***

#### ***A Grigny***

75% des enfants de moins de un an sont suivis dans les deux centres de consultation de Grigny, pour une fréquentation moyenne des centres de l'Essonne de 40%. Ce suivi se poursuit jusqu'à six ans pour 57% des enfants. La fréquentation actuelle des deux centres PMI de Grigny est telle que les délais sont respectivement de deux mois au centre de Grigny II et d'un mois au centre de la Grande Borne. Les consultations chargées obligent à écarter le temps passé avec les familles au détriment de la qualité d'écoute.

La commune de Grigny estime nécessaire :

- de créer un troisième centre de PMI au sein de la future maison de la petite enfance,
- d'élargir l'ouverture des consultations des deux centres de PMI de Grigny (6 vacations par mois supplémentaires sur le centre de PMI de Grigny II et 4 vacations supplémentaires sur le centre de PMI de la Grande Borne) et à renforcer les moyens en personnel (éducatrice de jeunes enfants, puéricultrice, infirmière),
- d'alléger le rythme des consultations de PMI de Grigny afin de dégager le temps nécessaire pour pouvoir développer des lieux d'écoute parents/enfants au sein des centres de PMI,
- d'ouvrir quatre consultations supplémentaires au centre de planification de la Grande Borne,
- de créer d'un centre de planification à Grigny.

### **A Viry**

Il existe deux centres de PMI, le centre Ambroise Paré sur le Plateau (quatre consultations par semaine) et le centre Suzanne Lacore (trois consultations par semaine).

On note une progression de la fréquentation depuis deux ans : le nombre moyen d'enfants par consultation est passé au centre S.Lacore de 9,6 en 1998 à 11,1 en 1999, et de 7,9 à 8,6 au centre A. Paré. On constate sur les deux centres PMI de Viry une augmentation du nombre d'enfants inscrits, dont 50% ont moins de un an.

La commune de Viry-Châtillon estime nécessaire :

- D'ouvrir une consultation supplémentaire sur le centre de PMI Suzanne Lacore pour répondre à l'augmentation de fréquentation.
- D'organiser le déménagement du centre de PMI Ambroise Paré dans de nouveaux locaux, les locaux actuels étant inadaptés (aucune signalisation sur le quartier, hall d'entrée peu accueillant, trop exigu et peu sécurisé, salle de pesée trop petite et ne permettant pas l'écoute et confidentialité). Le transfert du centre de PMI dans un nouveau local d'environ 200 m<sup>2</sup> représente un coût en investissement de 2 600 000 francs.



- De créer des espaces parents-enfants au sein des deux centres de PMI (Suzanne Lacore et Ambroise Paré) ce qui nécessite de renforcer les centres par :
  - la création d'un poste de psychologue (13 heures) dans la perspective d'un travail de soutien aux familles, plus élaboré et plus efficace afin de lutter contre les phénomènes qui conduisent à l'exclusion sociale,
  - la création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants (EJE), travaillant à mi-temps sur les deux centres de PMI de Viry, afin que ces centres soient formés d'une équipe pluridisciplinaire.
- D'ouvrir une antenne du Centre de planification et d'éducation familiale sur le Plateau.

### ***Engagements***

#### ***Concernant la PMI à Grigny***

Le *Conseil Général* s'engage à :

- accroître le nombre de consultations des centres de PMI de Grigny (6 vacations par mois supplémentaires sur le centre de PMI de Grigny II et 4 vacations supplémentaires sur le centre de PMI de la Grande Borne),
- renforcer le centre de planification de Ris Orangis qui accueille déjà un nombre important de patientes de Grigny II.

Le *Conseil Général*, au stade actuel, réserve sa position quant à la création d'un troisième centre de PMI au sein de la future maison de la petite enfance qui sera localisée en centre ville.

#### ***Concernant la PMI à Viry-Châtillon***

En réponse à la demande d'ouverture d'une consultation supplémentaire sur le centre de PMI Suzanne Lacore, le *Conseil Général* suggère de rééquilibrer les consultations assurées sur les deux centres de PMI -Suzanne Lacore et Ambroise Paré- de la façon suivante :

- 3,5 consultations par semaine assurées au centre de PMI Ambroise Paré, contre 4 actuellement;

- 3,5 consultations par semaine assurées au centre de PMI Suzanne Lacore, contre 3 actuellement.

En fonction de l'évolution de la fréquentation, le *Conseil Général* s'engage accroître les moyens des deux centres de PMI de Viry-Châtillon afin de conserver un ratio "normal" d'enfants par consultations.

Le *Conseil Général* s'engage à organiser le transfert des locaux du centre de PMI Ambroise Paré.

Enfin, le *Conseil Général* prend l'engagement de renforcer les deux centres de PMI de Viry-Châtillon (Suzanne Lacore et Ambroise Paré) par :

- la création d'un poste de psychologue (13 heures) dans la perspective d'un travail de soutien aux familles, plus élaboré et plus efficace afin de lutter contre les phénomènes qui conduisent à l'exclusion sociale, ce qui représente un coût annuel brut de 100 000 francs,
- la création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants (EJE), travaillant à mi-temps sur les deux centres de PMI de Viry, afin que ces centres soient formés d'une équipe pluridisciplinaire, ce qui représente un coût annuel brut de 220 800 francs.

### **Concernant la planification familiale à Grigny et à Viry -Châtillon**

S'agissant des demandes d'accroissement des activités de planification exprimées par les deux communes, le *Conseil Général* s'engage à créer un centre de planification intercommunal sur la Grande Borne. Il s'agit de distinguer au sein du centre de PMI existant sur la Grande Borne, les activités de PMI et les activités de planification, et d'étendre les consultations de planification déjà existantes sur la Grande Borne à Grigny de façon à recevoir les patientes habitant sur le Plateau à Viry-Châtillon.

Pour l'ensemble de ces points (PMI, planification), le *Conseil Général* s'engage à financer les moyens de fonctionnement (en particulier les salaires des médecins de PMI, des médecins vacataires, des infirmières, puéricultrices et éducatrices de jeunes enfants, psychologues).

Le financement des moyens d'investissement portant sur les centres de PMI et de planification sera assuré par plusieurs partenaires. La clé de répartition du financement entre les partenaires proposée par le groupe est la suivante :

- *Conseil Général* : 50%
- *Communes* : 30 à 50%
- *Politique de la ville* : le % restant à financer.

## **Article 5. Développer et diversifier les lieux d'accueil, d'écoute et de parole parents/enfants**

### ***Objectifs***

La nécessité de "recoudre" les solidarités familiales et la mise en œuvre d'une politique de prévention ambitieuse en direction des familles passent aussi par un renforcement et une diversification des lieux d'accueil et de parole parents-enfants.

Il existe par ailleurs un dispositif départemental « les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents » destiné à structurer et développer les initiatives de soutien à la fonction parentale financé et piloté par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS).

Il s'agit d'abord de conforter les moyens des structures associatives existantes qui sont spécifiquement destinées à l'accueil et l'écoute des parents et de leurs enfants.

Il existe actuellement deux structures associatives de ce type sur la commune de Grigny, la Farandole sur la Grande Borne et la Récré sur Grigny II. Elles sont gérées par deux associations. Lieux d'accueil, elles associent les parents à la socialisation de leur enfant, avant la séparation et l'entrée en maternelle. Elles valorisent le rôle des parents auprès des enfants en permettant un temps de détente et d'échanges partagés.

- La fréquentation de la Farandole est irrégulière. Le local actuel est peu adapté. L'investissement d'un nouveau lieu sur la place aux Herbes fin 2000 permettra de mieux évaluer en 2001 si cette structure axée surtout sur l'accueil et l'écoute, répond aux besoins des familles dont beaucoup sont en difficulté et pour lesquelles il est difficile d'évaluer le type d'aide opportun.

- La Récré fonctionne sur un mode plus ludique et accueille de nombreuses familles d'origine étrangère. La fréquentation est importante mais elle s'est affaiblie récemment suite au changement de local. Il est essentiel de prévoir un local plus proche de Grigny II, dans la future Maison de l'Enfance du centre ville, et d'étendre les jours d'ouverture.

Il s'agit ensuite de créer des lieux d'accueil et de paroles sur les quartiers qui n'en disposent pas actuellement, en particulier à la CILOF et sur le Plateau à Viry-Châtillon. Il est prévu de créer un lieu d'écoute, de conseil, d'information et de paroles sur les deux quartiers CILOF et Plateau. Ce lieu d'écoute sera ouvert aux parents quelque soit l'âge de leur enfant et les difficultés rencontrées. Il s'inscrira dans la poursuite de la mise en réseau des différents partenaires (centres de PMI, CDAS-PMI de Juvisy, espace enfance S.Lacore, crèche et halte garderie sur le Plateau, maisons de quartiers, associations de parents d'élèves, CMPP, ...). Ce lieu d'accueil permanent mettra notamment en place des groupes de paroles, des réunions à thèmes sur les questions éducatives, et développera des actions individuelles ou collectives de soutien, d'information et d'orientation destinées aux familles (...). La mise en place effective de ce lieu d'accueil suppose d'aménager et d'équiper un local adéquat ainsi que de créer deux postes de permanents et des vacations, ce qui représente un coût de 800 000 francs (121 959,21 €uros) hors taxes en investissement et de 720 000 francs (109 763,29 €uros) en fonctionnement.

L'efficacité de ces structures existantes ou à créer est fortement déterminée par la capacité des partenaires à s'engager financièrement sur plusieurs années. La mise en place d'une convention unique triennale entre l'ensemble des partenaires de la petite enfance et ces associations a été proposée par le groupe pour assurer la pérennité de ces structures associatives. Par ailleurs, le groupe a jugé indispensable de simplifier les dispositifs de financement de ces associations, l'objectif étant qu'elles n'aient plus qu'à présenter un seul dossier de demande de subventions et un seul bilan annuel.

Les projets de l'ensemble des lieux d'écoute et de parole devront être précisément définis pour la fin du premier semestre 2001 et seront mis en œuvre, au plus tard, à partir du premier trimestre 2002.

Par ailleurs, il est apparu pertinent de fédérer les structures existantes (CAF, CDAS-PMI, services municipaux, lieux d'écoute parents/enfants, etc.) autour de projets communs, et de les rapprocher sur un même site lorsque cela est possible. L'objectif est de mieux mettre en synergie les compétences de chacun des partenaires de l'enfance présents sur le quartier.

La constitution de cinq pôles petite enfance a été retenue par le groupe. Ces pôles seront localisés :

- à la Grande Borne sur la place aux Herbes,
- dans la future Maison de la petite enfance dans le centre de Grigny,
- à Grigny II,
- sur le Plateau,
- à la CILOF.

Ils n'ont pas vocation à être à tout point de vue identiques.

Sur la Grande Borne, il s'agit de mettre en place un "Espace Familles" en structurant le travail commun des différents partenaires de la petite enfance localisés sur la place aux Herbes : PMI, Farandole, halte garderie CAF, Maison de quartier Marie Curie. Il s'agit de mettre davantage en cohérence et en complémentarité les actions de chacun des partenaires dans le cadre de ses missions spécifiques. Lieu d'accueil, "l'Espace Familles" développera des actions autour de la parentalité et proposera des activités au bénéfice des mères et de leurs enfants. L'identification de cet espace nécessitera d'aménager les espaces communs de la place aux Herbes (aires de jeux, mobilier urbain,...).

Ce projet doit encore être enrichi et affiné. La détermination d'une structure assurant le rôle de pivot de ce nouvel espace apparaît en première approche indispensable.

Le deuxième pôle d'accueil de la petite enfance de Grigny sera localisé en ZAC Centre Ville au sein de la future Maison de la Petite Enfance. Il réunira les locaux de la crèche collective, de la halte garderie et du relais d'assistantes maternelles et du troisième centre de PMI qui pourrait être créé.

Le troisième pôle sera constitué à Grigny II. Il aura vocation à fédérer le centre de PMI, l'association La Récré, la halte garderie et la maison de quartier qui a vocation à être transformée en centre social.

Le quatrième pôle sera situé sur le quartier du Plateau à Viry-Châtillon. Il s'agira de renforcer le travail en réseau déjà entrepris. Ce pôle rassemblera le centre de PMI Ambroise Paré, la halte garderie, la ludothèque, le CMPP, le club de prévention, la maison de quartier et le lieu d'écoute qui sera créé sur le Plateau. Le "noyau dur" du pôle sera constitué du centre de PMI Ambroise Paré, de la halte-garderie et d'une ludothèque (à créer), trois structures qui seront regroupées au sein d'un même local de 500 m<sup>2</sup>. La construction de ce local est prévu pour l'année 2004.

- Le coût financier global estimé en investissement est de 6 070 000 francs dont :
  - 2 600 000 francs pour le transfert des locaux du centre de PMI A.Paré dans un local d'une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup>,
  - 2 600 000 francs pour le transfert de la halte-garderie dans un local d'une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup>,
  - 1 070 000 francs pour la création d'un local pour la ludothèque et la création d'un point d'accueil commun aux trois structures.
  
- Le coût financier annuel supplémentaire en fonctionnement est évalué à 640 000 francs.

Le cinquième pôle sera localisé à la CILOF. Il aura vocation à mettre en synergie les compétences du centre de PMI, du centre social, du club de prévention, des services sociaux des ministères réservataires.

### ***Engagements des partenaires***

Les partenaires – *DDASS, CAF, Conseil Général, commune de Viry-Châtillon, commune de Grigny* - s'engagent à mettre en œuvre la pluriannualité du financement des associations destinées à l'accueil et l'écoute des parents et de leurs enfants, ainsi qu'à simplifier les dispositifs de financement de ces structures.

Le *Conseil Général*, la *CAF*, les *communes de Grigny et de Viry-Châtillon* (ainsi que *l'OPIEVOY* pour "l'Espace familles" qui sera localisé sur la place aux Herbes à la Grande Borne) s'engagent à finaliser les projets des cinq pôles petite enfance d'ici la fin du premier semestre 2001 et à les mettre en place au plus tard à la fin du premier trimestre 2002. Les engagements financiers des différents partenaires restent à préciser.

« Le dispositif des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents » (circulaire du 9 mars 1999) piloté par la DDASS pourra être mobilisé pour favoriser la structuration et le développement du soutien à la fonction parentale sur ce territoire.

## **Article 6. Diversifier et renforcer les modes de prise en charge de la petite enfance**

### **Développer et adapter la scolarisation précoce**

L'Education Nationale et les membres du groupe petite enfance, après échanges entre les deux groupes concernés, sont tombés d'accord sur les principes communs suivants.

La scolarisation précoce n'a pas vocation à se substituer au rôle éducatif des parents. La scolarisation d'un enfant de moins de trois ans doit faire l'objet d'un véritable projet éducatif construit avec la famille. A cette fin, il est prévu de mettre en place des rencontres d'information individualisées avec les parents, animées par les enseignants et les intervenants de la petite enfance, afin que les parents puissent choisir le mode de prise en charge le mieux adapté à leur enfant.

La scolarisation précoce ne doit pas être envisagée comme un moyen de pallier le manque de structures de garde de la petite enfance mais comme un processus d'apprentissage et de préparation à la scolarisation. A ce titre, l'Inspecteur d'Académie souhaite augmenter de façon significative le taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans résidant sur le territoire du GPV, qui était de 20% en 1999, afin de rejoindre progressivement le taux moyen de scolarisation précoce national en REP. Il fixe l'objectif d'atteindre d'ici 2006 un taux de scolarisation de 30% sur l'ensemble du territoire du GPV. D'ores et déjà un effort a été fait : à la rentrée 2000, le taux de scolarisation précoce était de 25% à Grigny.

Les enfants de moins de trois ans sont pris en compte par la carte scolaire depuis 1995. La position de l'Education Nationale est de privilégier l'intégration des tout petits dans les classes de première section afin de couvrir progressivement l'ensemble du territoire. Les membres du groupe ont insisté sur le fait que le développement de la scolarisation précoce des moins de trois ans en zone d'éducation prioritaire nécessite une formation et un accompagnement des enseignants.

Eu égard aux différences de degrés de maturité des enfants entre deux et trois ans et aux retards importants de nombreux enfants (propreté non acquise et non assurée, langage se

résumant à quelques mots, concentration brève sur les jeux d'éveil,...), la scolarisation précoce nécessite une adaptation. Ainsi, parallèlement au mode de scolarisation précoce traditionnel (scolarisation à temps plein), il s'agit de développer un mode de scolarisation à temps partiel de type "classe-passerelle".

La « classe-passerelle » est un concept pédagogique nouveau initié par le ministère de l'Education Nationale. Elle constitue une forme de scolarisation progressive combinant au cours d'une même journée l'accueil de l'enfant en crèche et à l'école maternelle. Le développement de ce type de scolarisation précoce nécessite un important travail de spécification contenu du projet de "classe-passerelle" (contenu pédagogique, nombre d'enfants par classe, types d'intervenants, localisation, etc.).

La décision a été prise de créer une "classe-passerelle" sur le territoire du GPV à la rentrée 2001. En première approche, le groupe a estimé les besoins à 12 classes passerelles sur le territoire de Grigny. Le développement de ces structures sur l'ensemble du territoire des deux villes s'effectuera progressivement. Une évaluation sera opérée au bout de trois années de fonctionnement.

Compte tenu des moyens de droit commun déjà alloués par l'Education Nationale sur le territoire du GPV, le déploiement des "classes-passerelles" sur l'ensemble du territoire des deux villes nécessitera l'allocation de moyens supplémentaires par l'échelon national.

L'enjeu du GPV est donc de développer fortement la scolarisation précoce sur l'ensemble du territoire et de diversifier les modes de scolarisation en fonction des situations des enfants de deux à trois ans. Il s'agit ainsi de :

- Renforcer l'intégration des enfants de deux à trois ans dans les "toutes petites section" (TPS) des écoles maternelles.
- Développer la scolarisation à temps partiel de type « classe-passerelle ».
- Mettre en place des modes de scolarisation adaptés aux petits enfants d'origine étrangère afin de favoriser le passage entre la culture d'origine et la culture française. Il s'agit de permettre l'accueil du petit enfant au sein d'un lieu où il pourra apprendre le français sans pour autant que soit coupé le lien mère-enfant dont on sait l'importance particulière qu'il revêt, notamment pour les mères d'origine africaine.



- Permettre un passage en souplesse entre l'école et les structures de garde de la petite enfance et inversement.

Les différents partenaires – Education Nationale, CDAS-PMI du territoire du GPV, CAF, communes de Grigny et de Viry-Châtillon- s'engagent à élaborer de concert un projet global d'accueil des enfants de deux à trois ans, comprenant l'accueil en crèche et halte garderie (cf. point 2.2) d'ici la fin du premier semestre 2001. Ce projet global inclura un projet plus détaillé concernant le développement de la scolarisation précoce sur le territoire qui sera mis en oeuvre progressivement sur quatre ans.

## **Article 7. Diversifier les modes de garde et anticiper l'évolution des besoins de prise en charge des enfants de 0 à 3 ans sur le territoire du GPV**

### **Objectifs**

Il existe sur les deux communes du territoire du GPV des demandes fortes concernant :

- l'accueil d'urgence au bénéfice des enfants des personnes en formation, stage d'insertion ou recherche d'emploi,
- l'accueil au bénéfice d'enfants dont les parents travaillent avec des horaires décalés,
- l'accueil temporaire au bénéfice d'enfants dont les parents travaillent à temps partiel.

Pour répondre à ces demandes, il est prévu que

- l'accueil d'urgence soit assuré par l'ensemble des structures (halte garderie, crèche collective, crèche familiale),
- l'accueil au bénéfice d'enfants dont les parents travaillent avec des horaires décalés soit assuré, 24 heures sur 24 si nécessaire, par les crèches familiales,
- l'accueil d'enfants dont les parents travaillent à temps partiel sera pris en charge par diverses structures : les haltes garderies, les crèches collectives ainsi que les crèches familiales. Sur ce dernier point, le Conseil général examinera attentivement les dérogations souhaitées pour permettre l'accueil de deux enfants à mi-temps.

Outre la nécessité de diversifier les modes de garde, il est également essentiel d'anticiper l'évolution quantitative des besoins de prise en charge des enfants de 0 à 3 ans. Les besoins

en modes de garde sur le territoire du GPV risquent de s'accroître fortement au cours des prochaines années en raison de :

- l'objectif de réduction forte du chômage, et donc de retour à l'emploi des personnes actuellement inscrites au chômage ou n'exerçant pas d'activités et ayant au moins un enfant à charge de moins de trois ans,
- la construction de nouveaux logements à Grigny (300 logements dans la future ZAC du centre ville) et à Viry (700 logements) et la prochaine remise sur le marché d'environ 200 logements vacants à Viry,
- la couverture des files d'attente en crèche collective et en crèche familiale, notamment à Grigny.

Le groupe a effectué une première évaluation quantitative des besoins en modes de garde qui pourraient apparaître compte tenu des besoins induits par le retour à l'emploi des publics prioritaires. Les besoins en modes de garde sur le territoire des deux communes ont été estimés en première approche à 300 places. Ce chiffre reste à affiner à partir des données qui pourraient être fournies par la CAF.

Les structures d'accueil permanent de la petite enfance ne seront en mesure de couvrir qu'un peu plus d'un tiers des besoins : il est prévu de créer 132 places en accueil permanent (crèche collective, mini-crèche et crèche familiale) sur l'ensemble du territoire du GPV (90 places à Grigny, 36 places Viry-Châtillon).

Ce chiffrage ne prend pas en compte les possibilités d'accroissement de la capacité d'accueil par les assistantes maternelles libérales agréées par le département. Compte tenu du nombre d'assistantes maternelles agréées déclarées au chômage, la capacité disponible concernant ce mode de garde est estimée à 45 places, 20 à Grigny et 25 à Viry. L'enjeu est ici de trouver les moyens de solvabiliser la demande pour ce mode de garde.

Nonobstant l'accroissement de la scolarisation précoce, deux tiers des besoins en modes de garde ne seront donc pas couverts au regard des hypothèses ci-dessus. Le risque est donc important que l'objectif de retour à l'emploi soit contrarié par l'absence de réponses à la demande en garde d'enfants.

Aussi est-il crucial de mettre en place les outils de suivi de la demande pour être à même d'anticiper, en temps utile, l'évolution des besoins au cours des six prochaines années. Pour ce faire, des outils de pilotage seront conjointement développés par la CAF et les deux villes en relation étroite avec les plateaux techniques emploi du territoire du GPV et les structures de la petite enfance.

### ***Engagements***

La *commune de Grigny* prévoit de créer 90 places en accueil permanent :

- création d'une mini-crèche de 20 places à la Grande Borne,
- création d'une crèche collective de 40 places dans la future maison de la petite enfance,
- augmentation de la capacité d'accueil en crèche familiale de 30 places supplémentaires pour passer à une capacité d'accueil total de 100 places. Actuellement, la crèche familiale dispose d'un agrément pour 130 enfants mais n'en accueille que 70 du fait de l'importance du coût budgétaire à la charge de la ville (60900 francs par an et par enfant), et du fait de la difficulté à recruter des assistantes maternelles compétentes et acceptant les règles de fonctionnement spécifique de la crèche familiale. L'accroissement de la capacité d'accueil en crèche familiale implique d'embaucher 10 à 12 assistantes maternelles agréées.

Par ailleurs, la *ville de Grigny* prévoit de créer 28 places supplémentaires en halte garderie : 8 places à la halte garderie de Grigny II, et 20 places dans la halte garderie qui sera créée à la Grande Borne.

La *CAF* s'engage, dans le cadre du contrat enfance, à financer les 10 à 12 postes d'assistantes maternelles agréées évoqués ci-dessus.

La *commune de Viry-Châtillon* prévoit de créer :

- une crèche collective de 30 places comprenant des accueils à mi-temps et des places d'urgence au bénéfice des enfants dont les parents sont en formation ou en recherche d'emploi (ouverture en 2003), ce qui représente :
  - un coût total en investissement de 5 870 000 francs (894 875,73 €uros),
  - un coût annuel de fonctionnement de 2 600 000 francs (396 367,44 €uros),

- 6 places à horaires décalés en crèche familiale, ce qui représente :
  - un coût annuel de fonctionnement de 540 000 francs (82 322,47 €uros),
- un relais d'assistantes maternelles, ce qui représente :
  - un coût total en investissement de 600 000 francs (91 469,41 €uros),
  - un coût annuel de fonctionnement de 300 000 francs (45 734,71 €uros).

Ces projets s'inscrivent dans le cadre du contrat enfance qui devrait être signé avec la CAF avant la fin de l'année 2000.

La CAF et les *deux communes* prennent l'engagement d'effectuer, d'ici mars 2001, une étude approfondie sur la situation actuelle et sur les besoins en modes de garde inhérents aux évolutions prévisibles évoquées ci-dessus. Cette étude permettra de dessiner des scénarios d'anticipation des réponses en termes de structures d'accueil, y compris en terme de modalités de financement. Ce chantier est à poursuivre en parallèle avec le chantier sur la scolarisation précoce.

Fait à Grigny, en cinq exemplaires originaux, le

Le Préfet de l'Essonne

Le Président du Conseil Général

Denis PRIEUR

Michel BERSON

Le Maire de Grigny  
Vice-Président du Conseil Général

Le Maire de Viry-Châtillon  
Conseiller Régional d'Ile de France

Claude VAZQUEZ

Gabriel AMARD

La Directrice de la Caisse d'Allocations  
Familiales de l'Essonne

Brigitte DAVENAS